

PV N°04 – RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2025

A.W.B.B. Comité Provincial de Namur.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES FEUILLES DE MATCHES.

Journée des 27 et 28 septembre 2025

Présents : Vancauwenbergh G., Hastir M., Lauwerys J.

A. Amendes

1. PC 48 Feuilles de marque non rentrées ou en retard

185053 Hamois

186064 Ohey

2. PC 66 Résultats non communiqués ou erronés

Néant

3. PC 73 Forfait (Prévenu-Non Prévenu)

Néant

4. PC 73 Forfait pour joueur(s) ou coach non qualifié(s)

Néant

5. PC 28 Délégué aux arbitres

Néant

6. PC 48 Tenue de la feuille (intitulé équipe, officiels, coordonnées)

Néant

N° LT :

Néant

7. PC 16

Licence Manquante (L)

Néant

Certificat médical (A)

Néant

Carte d'identité(I)

Néant

Liste PC 53 manquante (R)

Néant

8. PC 89 & 90 Qualification joueur d'âge

Néant

9. PC 15-16 Responsabilité Arbitre

Néant

10. PC 53 Liste d'équipe (sous réserve et en fonction des documents en notre possession)

Néant

11. PC 35 Licence Technique

27,10 €

Néant

16,30 €

156028 Gembloux

162021 La Plante

179,60 € (LLC Non affilié au club – pas de licence technique valable)

Néant

12. PC 74 – Forfait général

Néant

B. Remarques aux arbitres

Néant

C. Rectificatifs

Néant

D. Divers

Néant

Bioul, 14/10/2025

J. Lauwerys